

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

Etaient présents :

Laurent TORGUE, Danielle SERILLON, Florence RAVINET, Pierre-Yves BOUDIN, Catherine CONSTANTIN, Alex AGERON, Pascal BORGNE, Fernando DO NASCIMENTO Pierre BARJON, Frédéric BOISSONNET, Monique LEPINE

Absents ayant donné pouvoir : Catherine CLEMENT a donné pouvoir à Florence RAVINET, Virginie LIVET a donné pouvoir à Danielle SERILLON, Benoit CHAUMARD a donné pouvoir à Pierre-Yves BOUDIN

Absent : Eddy DELABEYE

Le quorum étant atteint monsieur le maire ouvre la séance.

2/ Monique LEPINE est désignée secrétaire de séance.

3/ Monsieur le maire soumet ensuite le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2025 à l'approbation du conseil municipal. - Le procès-verbal est voté à l'unanimité –

AFFAIRES GENERALES- FINANCES

1/ AFFAIRES GENERALES :

- FINANCES : budget principal

Monsieur le maire donne la parole à Danielle Serillon pour un « point finances » arrêté au 2 juillet

Fonctionnement

Dépenses réalisées : 44,8 % du budget

CHAPITRE	Réalisé
Chap 011 charges a caractère générale	56.8 %
Chap 012 charges de personnel	59.5%
023 Virement à la section investissement	0.00%
Chap 042 Opération d'ordre	100%
Chap 65 autre charges de gestion courante	60.5%
Chap 66 charges financières	57.30%
Chap 67 spécifiques	100.00%
Chap 68 dotations aux provisions	90.00 %

Recettes réalisées : 53.10 % du budget

CHAPITRE	Réalisé
Chap 002 résultat de fonctionnement reporté	0.00 %
Chap 013 atténuation de charges	218.4 %
Chap 042 Opération d'ordre	100.00 %
Chap 70 produits, services, domaine, ventes	54.7 %
Chap 73 impôts et taxes	43.1 %
Chap 731 fiscalité locales	58.5 %
Chap 74 Dotations et participations	72.3 %
Chap 75 autres produits de gestion courante	58.5%
Chap 77 produits spécifiques	124.10 %

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

Monsieur le maire fait un point sur les recettes des loyers des commerces du quai sud + boucherie qui devraient atteindre environ 40 000 € cette année.

En investissement les dépenses réalisées sont en fonction de l'avancement des travaux – Concernant les recettes monsieur le maire informe l'assemblée que la subvention accordée par le Département pour la réhabilitation des cités Bellerives a été validée pour 77 000 € alors que la somme de 70 000 € avait été sollicitée.

- SUBVENTIONS

D/2025/40 Association CUTPSA (Collectif des usagers des transports Publics en Sud Ardèche)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'objectif de l'association CUTPSA qui œuvre pour le retour des trains de voyageurs sur la rive droite du Rhône, sur le tronçon entre Lyon et Nîmes- Il rappelle que la commune avait été contactée il y a quelques temps pour lui faire part d'un projet original et innovant appelé « train en fête » fixé au 16 novembre 2025 afin de sensibiliser les riverains et les élus.

Lors de cette journée une association de cheminots fera circuler un convoi de trois autorails avec des arrêts festifs dans 12 gares de la rive droite des départements du Rhône, de la Loire et de l'Ardèche. (Lyon Perrache – Bourg Saint Andéol)

Aussi afin pour permettre la réalisation de cette manifestation, l'association a sollicité la commune pour une participation financière entre 50 € et 1000 € ou autre moyen à sa convenance (aide matérielle, moyen humain).

Ceci exposé, monsieur le maire demande à son conseil de délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents : **DECIDE** d'allouer une subvention de **100 €** à l'association CUTPSA

Monsieur le maire précise que le train fera simplement une halte à Serrières, il n'y aura pas de descente de voyageurs.

- ASSURANCE

D/2025/41 encaissement d'indemnités de sinistre

Monsieur le maire rappelle la déclaration de sinistre enregistrée sous le N° B2410101146 qui concernait le chauffage de la mairie. Il rappelle que la commune a déjà perçu un premier acompte et propose d'encaisser le solde soit 2 506.80 €

De même monsieur le maire rappelle la déclaration de sinistre enregistrée sous le N°B2520021010 concernant la détérioration, par un véhicule, d'une partie de la barrière en fonte quai nord, il présente l'indemnité proposée par l'assurance d'un montant de 2 376.33 €

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

ACCEPTE le solde de l'indemnité concernant le sinistre référencé sous le° B2410101146 pour un montant de 2 506.80 €

ACCEPTE l'indemnité proposée pour le sinistre référencé sous le N°B2520021010 pour un montant de 2 376.33 €

TRAVAUX, ETUDES DE PROJETS, VOIRIE, URBANISME, LOGEMENTS COMMUNAUX

- 1/ Cités Bellerives : Réhabilitation thermique

Pierre-Yves Boudin explique que la reprise en peinture des cheminées et soubassements est terminée- La pose des volets est en cours et devrait être terminée pour fin juillet.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

- **2/ Local commercial glacier**

Un problème sur la PAC a été signalé, la carte électronique est HS ; La garantie constructeur sera sollicitée. Les gérants ont fait part des difficultés avec les ombrages, les parasols s'envolent par grand vent !

La mise en place d'une structure démontable avec l'installation de voiles sera étudiée au budget 2026.

Arrivées de Monique Lépine et Frédéric Boissonnet 18 h 25

- **3 / Travaux de réfection du bas port :**

Le démarrage est fixé au 7 juillet, avec la réfection du bas port et la via Fluvia, les travaux seront effectués par l'entreprise CHEVAL (durée 1 mois) – Monsieur le maire rappelle que ces travaux financés par la commune ont été subventionnés à hauteur soit 55 573 € (Annonay Rhône aggro, le département et la CNR)

La circulation des véhicules se fera en sens unique avec l'accès par le sud (pavillon du tourisme) et sortie au nord (quai nord) avec un accès partagé véhicules/vélos uniquement sur quai nord.

- **4/ Projet travaux de réhabilitation de l'Ecole maternelle**

Un point a été fait avec la directrice de l'Ecole pour le transfert du mobilier et son stockage prévus la 2ème quinzaine de juillet. Monsieur le maire sollicite les élus disponibles pour aider au déménagement.

Monsieur le maire donne le rétroplanning des travaux. N'ayant toujours pas de retour des financeurs ceux-ci ne pourront pas démarrer comme prévu début septembre. Il rappelle également les recommandations du SDE 07 pour atteindre 70 % d'économie d'énergie.

Monsieur le maire explique que l'APD (avant-projet définitif) sera à valider au conseil municipal de septembre ;

Arrivée de Pierre Barjon 18 h 35

- **5 / Local commercial boucherie (ex Bateau d'Emile)**

Monsieur le maire déplore le manque de coordination et les manquements de la part de la maîtrise d'œuvre sur ce projet ; Le planning a été revu pour prendre en compte les retards et les modifications apportés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. (Tourelle d'extraction remplacée, modification rampe PMR, remise aux normes de l'électricité et des canalisations eaux usées). Ainsi la livraison du local est reportée au mois de septembre.

- **6 / Travaux divers**

- La réfection du T3 aux cités Bellerives sera terminée fin juillet il pourra être remis en location –
- A venir le nettoyage des perrés quai nord et sud par l'entreprise BRUC et le sablage des graffitis sur les piles du pont qui sera effectué par des élus. Coût de la location d'une sableuse 1029 € + hydrofuge 177 €.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

CC ANNONAY RHONE AGGLO

- 1/ Assainissement quai nord

Les travaux de construction du bassin d'orage sont terminés- A suivre le reprofilage et la pose de bordures sur le quai. Les commerçants souhaitent le maintien du stationnement devant leur commerce, ce qui permettra aussi de réduire la vitesse des véhicules – Cette demande sera étudiée avec le service des routes.

2/ collecte des déchets

Monsieur le maire informe le conseil que le service de gestion des déchets de l'agglo a constaté que la collecte OMr (Ordures ménagères) des communes de Serrières et Limony est la plus élevée du territoire : 287 kg/hab et 275 kg /hab pour une moyenne de 191 kg/an pour le territoire de l'agglo. L'hypothèse retenue pour les surplus est considérée comme du « tourisme de déchets » pour un surcoût estimé à 111 000 € (collecte + traitement). Face à ce constat des solutions doivent être trouvées afin de restreindre l'accès aux conteneurs :

- Equiper les conteneurs de trappes à clés et/ou réduire le diamètre des ouvertures
- Remplacement des trappes larges par des doubles tambours + Equiper les doubles tambours de badges magnétiques

Après un rapide tour de table la solution privilégiée par les élus serait celle d'équiper les trappes de clés. Le déploiement de ce nouveau dispositif sera organisé par Annonay Rhône Agglo qui exerce cette compétence et ce d'ici la fin de l'année.

SDE 07 (Territoire d'Énergie Ardèche)

D/2025/42 Modification des statuts du SDE 07

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des L. 5211-20 et L. 5212-7-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) ;

Vu la délibération n°1 du 19 mai 2025 du SDE 07 approuvant la modification de ses statuts ;

Vu les projets de statuts annexés à la présente délibération ;

Considérant que le projet de modification statutaire a pour objet de répondre à la fois aux changements législatifs intervenus depuis la dernière révision statutaire qui a eu lieu en 2013 ainsi qu'aux attentes des membres présents et futurs ;

Considérant qu'il est désormais proposé aux membres du Syndicat qu'ils puissent lui transférer une nouvelle compétence relative à la gestion de la donnée ;

Considérant que les conditions de transfert et de reprise des compétences du syndicat ont été précisées ;

Considérant que la gouvernance a été modifiée afin d'assurer une représentation sécurisée et équilibrée des membres ;

Considérant qu'il est proposé en modifier la dénomination du Syndicat par « Territoire d'Energie Ardèche » ;

Considérant que ces modifications entreront en vigueur sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-20 et L. 5211-7-1 du CGCT ;

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

Considérant que les dispositions susmentionnées soumettent les modifications statutaires à l'approbation du comité syndical, ainsi qu'à l'accord de la majorité qualifiée des membres du syndicat et que cette majorité qualifiée est satisfaite lorsqu'elle réunit au moins les 2/3 des organes délibérants des membres concernés, représentant plus de la 1/2 de la population totale de ceux-ci, ou lorsqu'elle réunit la 1/2 au moins des organes délibérants, représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre l'accord des organes délibérants des membres dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée ;
Considérant que les membres du SDE 07 (Territoire d'Énergie Ardèche) disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat pour se prononcer sur la modification des statuts du SDE 07.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

APPROUVE les statuts modifiés du SDE 07 annexés à la présente délibération

AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, JEUNESSE, PETITE ENFANCE

Conseil d'école :

Monique Lépine fait le compte rendu du dernier conseil d'Ecole du 12 juin dernier :

Mme AIAB reste à la direction, il n'y aura pas de fermeture de classe ; l'effectif reste stable (50 élèves)

Travaux école maternelle : planning des travaux et mise au point avec les élus pour le déménagement des classes en juillet.

Rappel : les enfants de l'Ecole privée ne pourront pas accéder à la garderie durant l'année scolaire 2025/2026

Demande de renouvellement des séances piscine

Demande pour des interventions musicales pour l'année 2026

La kermesse est fixée au 4 juillet 2025.

D/2025/43 Convention du service commun en matière d'éducation artistique et culturelle musicale en milieu scolaire

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la CC Annonay Rhône Agglo a délibéré en faveur de la prise de compétence de l'enseignement musical et la création d'un service commun pour les interventions en milieu scolaire suite à la dissolution du syndicat mixte Ardèche musique et danse.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la directrice de l'Ecole publique a souhaité bénéficier de ce service pour la rentrée scolaire 2025 :

Ainsi monsieur le maire présente la convention à intervenir entre la commune et Annonay Rhône Agglo – Celle-ci précise que les interventions musicales en milieu scolaire s'organisent selon un cycle annuel par classe de 15, 12 ou 10 h /classe/ an pour les écoles élémentaires avec une base minimum d'1 heure / séance et 7.5 h / classe / an pour les écoles maternelles avec un minimum de 30 mn / séance.

Pour la commune de SERRIERES le choix de cycles est réparti comme suit :

Cycles	Coût annuel	Nombre de cycles	Total
Classe élémentaire 10 heures	650 euros	1	650 euros
Classe maternelle 7.5 heures	488 euros	1	488 euros
Total			1 138 euros

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

Monsieur le maire demande à son conseil de délibérer

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents ;

VALIDE le nombre de cycles et le coût précité : Soit un montant total de **1 138 € - AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Serrières et la CC Annonay Rhône Agglo.

Informations diverses

- Travaux d'urgence sur le pont

Monsieur le maire rappelle que des travaux d'urgence seront effectués sur le pont – Il explique que le financement de l'opération est reparti 50%-50% entre les départements de l'Ardèche et de l'Isère. Il donne ensuite le programme des travaux : remplacement des bielles d'appuis de la travée, réparation du joint de chaussée, remplacement des tôles de joint de trottoirs

Ainsi le pont sera fermé à toute circulation du 28/07 au 08/08 – La circulation des piétons et vélos pied à terre restera possible –

Une place de stationnement près du pont sera réservée aux infirmières.

- Manifestations diverses

Alex Ageron donne les dates des manifestations à venir :

- 5/6 juillet / Ardéchio Aigue Rugby : l'installation de la structure est en cours –
- 13 juillet Feu d'artifice et fête foraine
- 25 Juillet concert Pascal chante Johnny
- 23 et 24 août Finale du championnat de France de joutes

- Foot- Ball Serrières Sablons Chanas

Lors de l'assemblée générale de l'association, le bureau et son président ont été renouvelés - A noter peu de représentants des communes de Serrières et Sablons.

A retenir également les bons résultats de l'équipe des jeunes et des résultats mitigés pour les seniors.

- SIVU Sablons Serrieres : terrains de boules

Les travaux de rénovation des terrains sont terminés, ils ont été exécutés par Ets Badin avec la participation des membres du clubs - Le matériel pour la rénovation a été fourni par le SIVU. Il reste l'évacuation de quelques déchets. Il est rappelé que les terrains pourront être utilisés par d'autres associations.

- Musée des Mariniers : Journées Européennes du patrimoine :

Catherine Constantin rappelle que lors de ces 2 journées une exposition sur les rues de SERRIERES « autrefois et aujourd'hui » sera proposée aux visiteurs du musée, ainsi qu'un spectacle de théâtre « Epoques, et Poc » présenté par la troupe Terre de feu pour un montant de 200 €.

- Ancien SI quai nord :

Monsieur le maire souhaite qu'une réflexion soit menée pour sa réhabilitation en Belvédère.

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 19 h 45

Le maire

Le secrétaire

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2025
